

INTENSITÉ DE L'INTERCOMMUNALITÉ

Favoriser les mutualisations et coordinations entre collectivités locales

Coefficient d'intégration fiscale moyen des intercommunalités

Le coefficient d'intégration fiscale permet d'apprécier la coopération au sein d'une intercommunalité au travers du rapport entre la fiscalité qu'elle lève et la totalité de la fiscalité levée sur son territoire par les communes et leurs groupements. Il constitue un indicateur de la part des compétences exercées au niveau de l'intercommunalité en supposant que plus les communes auront transféré de pouvoir fiscal au groupement, plus elles lui auront également transféré des compétences.

L'intégration fiscale des intercommunalités tend à s'accroître et les disparités à se réduire**Les contrastes entre régions**

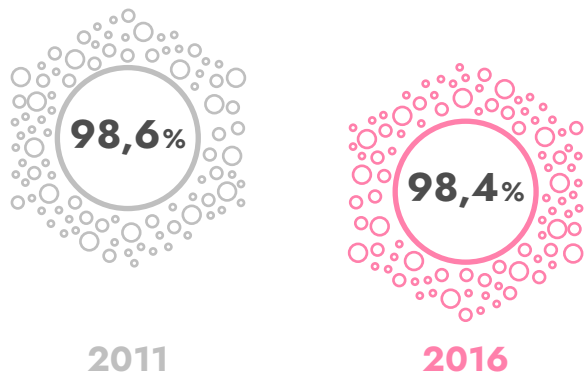
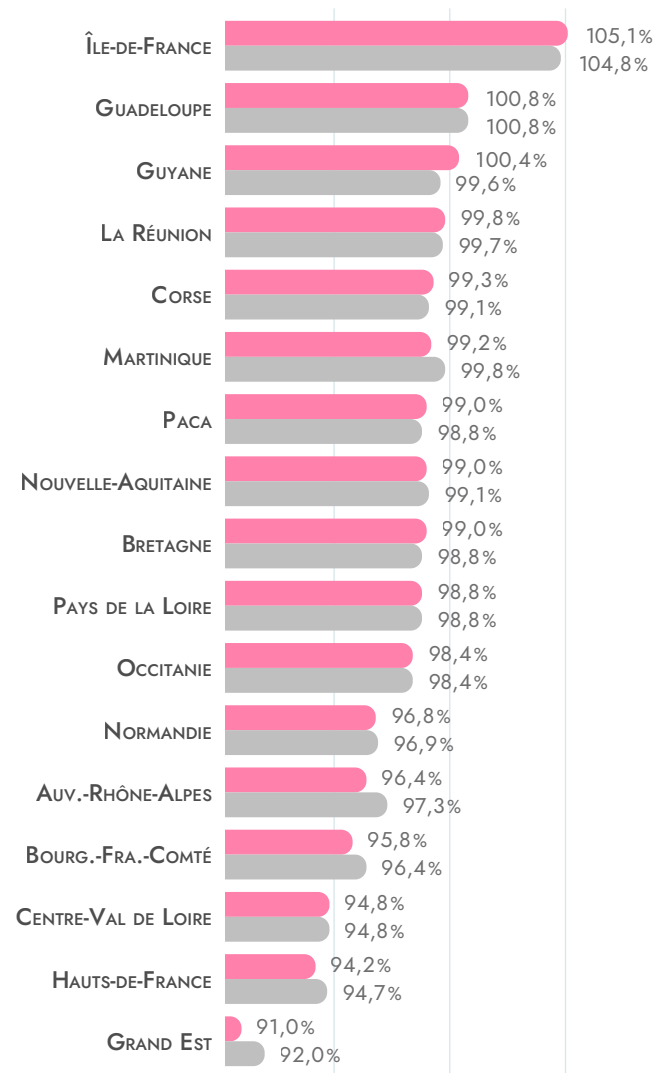
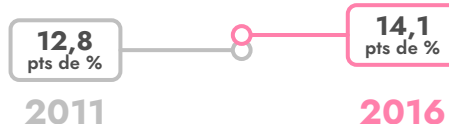
L'écart entre régions augmente légèrement entre 2016 et 2019 dans un contexte général de progression du coefficient d'intégration fiscale moyen régional. Seize régions voient leur coefficient s'améliorer, parfois de manière très significative : Bourgogne-Franche-Comté (+3,9 points de pourcentage), Corse (+4,8 points) et surtout la Guadeloupe (+10,8 points) avec deux des six EPCI dont les coefficients étaient très faibles (autour de 10%) et qui ont en 2019 un coefficient dans la moyenne du reste de l'île (supérieur à 30%). Seule une région, la Guyane, a un coefficient en baisse.

Mis à part la Guadeloupe, les régions qui avaient les coefficients les plus importants sont aussi ceux qui l'ont vu le plus progresser.

Les contrastes entre intercommunalités

Dans un contexte de progression sur trois ans du coefficient d'intégration fiscale moyen en France (37,9% en 2019 contre 35,6% en 2016), les disparités entre EPCI se sont réduites. Le rapport interdécile est passé de 2,2 à 2 en trois ans, par une augmentation plus forte des coefficients des EPCI pour lesquels il était le plus faible (le premier décile passe de 24,3% à 27,0%) que la hausse du coefficient des EPCI les plus intégrés (le neuvième décile passe de 53,4% à 54,6%).

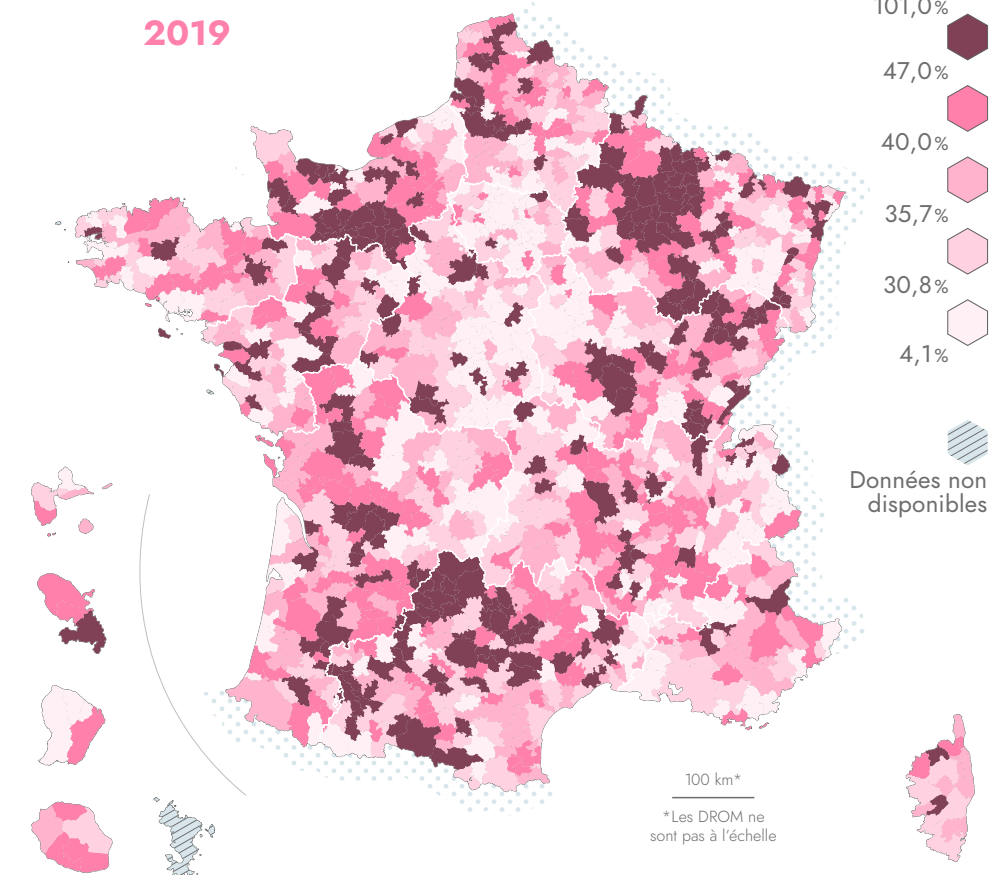
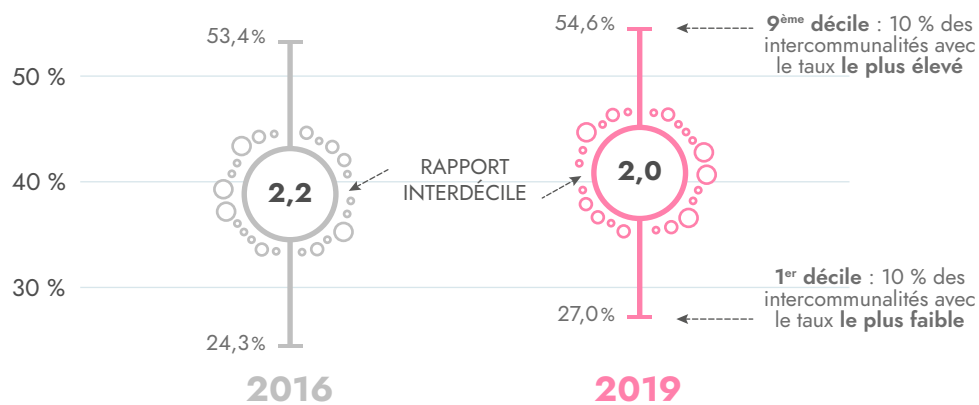
Il faut cependant noter l'importante redéfinition de cet échelon territorial, avec un passage de 2063 intercommunalités en 2016 à 1254 en 2019. Seule la moitié des EPCI de 2019 ont les mêmes contours qu'en 2016. Ils ont un coefficient d'intégration fiscale moyen (36,7%) inférieur à ceux qui ont été créés ou qui ont connu une modification de contours entre les deux années (39,6%) mais leur coefficient est en progression de 2,4 points de pourcentage par rapport à 2016 (34,3%).

EN FRANCE**DANS LES RÉGIONS****Évolution des écarts entre les régions extrêmes****Les contrastes entre types de territoires**

Le coefficient d'intégration fiscale est fortement lié à la densité des intercommunalités (définie ici à partir de la grille de densité de l'Insee) : plus un EPCI est dense, moins il est intégré. Les EPCI dont le coefficient d'intégration fiscale est le plus important (43,2% en moyenne) sont la centaine d'EPCI très peu denses. Les EPCI peu denses (deux tiers des EPCI) ont un coefficient moyen de 38,5%. Les EPCI de densité intermédiaire ne sont que 230 mais représentent près d'un quart de la population, ils ont un coefficient moyen de 37,4%, valeur proche de celle de la grosse soixantaine d'EPCI denses : 37,6% en moyenne pour 40% de la population nationale habitant dans ces intercommunalités.

Il n'est pas fait de comparaison entre 2016 et 2019, par catégorie de communes selon la grille communale de densité, compte tenu de l'importance de la redéfinition des intercommunalités sur cette période.

Sources : DGCL - IGN - Réalisation : ANCT padt 2020

DANS LES INTERCOMMUNALITÉS**Évolution des disparités entre les intercommunalités****PAR CATÉGORIE DE COMMUNES**